

# Conseil municipal : rectificatif

Plusieurs erreurs se sont glissées dans le compte rendu du conseil municipal paru dans notre édition de samedi.

Ce n'est pas le budget mais le compte administratif et le compte de gestion qui étaient inscrits à l'ordre du jour. Contrairement à ce qui a été écrit, les comptes de la commune ne sont pas déficitaires. ils présentent un excédent de 2,8 millions d'euros en 2024.

Le phare des Chats n'appartient pas à la commune. Le Conservatoire du littoral en a simplement confié la gestion à la mairie de Groix.

Le manque à gagner sur les mouillages n'est pas de 60 000 euros par an mais 60 000 euros cumulés dans le temps.

Enfin un malencontreux lien a été fait entre le manque d'aides à domicile et le déficit de l'Ehpad, lien qui n'a pas lieu d'être.